



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

ARRONDISSEMENT
DE NIMES

MAIRIE
SAINT PAULET DE CAISSON

Nombre de membres
En exercice.....19
Nombres de membres
Présents15.
Nombres de membres
Votants15
Nombre de
Procuration 2

Courrier arrivé le 28.06.12
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT PAULET DE CAISSON
N° 26-06-31

L'an deux mil douze et le vingt-six juin à 20 heures 30 minutes,
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 21
juin 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
Christophe SERRE, Maire

PRESENTS: Mmes BIANCHI, CHAUVET, GRANIER, HAVERLAND,
LARGIER,

M. BOUQUET, CARABALLO, CLERGUE, DARBEILLE,
DEMARBRE, GERME, GUIGUE, LABROSSE, PARRE

ABSENTS : Mme BEDECHE, M. BICA (procuration Mme LARGIER),
CARON (procuration Mr CARABALLO), ISNARD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LABROSSE Michel

DENOMINATION D'UNE VOIE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la numérotation des voies le conseil municipal a nommé toutes les voies communales desservant des habitations à numéroter sur le territoire de St Paulet de Caisson. Une voie située sur la parcelle AD 222 à partir de la route de Barjac n'avait pas été nommée car ne dessert aucune habitation sur le territoire de St Paulet de Caisson.

Cependant cette voie dessert une habitation sur le territoire de St Julien de Peyrolas. Il convient donc, en accord avec la commune de St Julien de Peyrolas de nommer cette voie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de dénommer la voie située sur la parcelle AD 222 « **Impasse de Biordonne** »

Vote à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus dits

Pour extrait conforme.

Rendu exécutoire par envoi en préfecture le 28/06/2012


Le Maire
Christophe SERRE